

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président

présents :

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Denis HOMMEL

Rapporteur : Monsieur Paul HEINTZ

**N° CP/2018/263 - 72550 - Aéroport d'Entzheim**  
**Proposition de financement complémentaire et projet**  
**d'avenant à la convention de financement de la baisse de la**  
**taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service**  
**public**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'une contribution financière du Département :

- d'une part, pour l'acquisition d'un camion SSLIA (service de lutte contre l'incendie des aéronefs) à hauteur de 170 000 euros, qui permettrait à l'aéroport d'Entzheim de disposer d'un niveau de protection de sécurité incendie de niveau 8, afin de traiter l'ensemble des vols d'Etat, parlementaires et diplomatiques nécessitant ce niveau ;

- d'autre part pour participer à l'effort supplémentaire sur la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, à hauteur de 100 064 euros.

La Commission Permanente décide également d'approuver le projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public du 2 décembre 2016, joint à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer cet avenant.

**Non participation au vote** : Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120823-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18